



Santé Canada

www.sc-hc.gc.ca

English

Accueil

Contactez-nous

Aide

Recherche

canada.gc.ca

Accueil > Santé de l'environnement et du milieu de travail > Santé et sécurité au travail > Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Demandes de dérogation en vertu de la LCRMD

Explorez...

Menu principal

Plan du site

Canadiens en santé

Salle des médias

Transparence

Demandes d'accès à l'information complétées

Divulgaration proactive

Santé de l'environnement et du milieu de travail

 Imprimer |  Taille du texte : P M G TG Aide |  Partager

Symboles des catégories SIMDUT et désignation des divisions

[Catégorie A - Gaz Comprimés](#)

[Catégorie B - Matières Inflammables et Combustibles](#)

[Catégorie C - Matières Comburantes](#)

[Catégorie D - Matières Toxiques et Infectieuses](#)

[Catégorie E - Matières corrosives](#)

[Catégorie F - Matières dangereusement réactives](#)

[Le logo du SIMDUT et comment l'utiliser :](#)

NOTE: Pour sauvegarder l'image à haute résolution sur votre disque dur, cliquez sur le lien. Une fenêtre s'ouvrira vous permettant d'indiquer l'endroit du fichier à sauvegarder.

Voici l'image à haute résolution d'une [bordure pour étiquette \(Image a haute resolution - 399 ko\)](#) (dimensions : 4,25x3,25po, 600dpi).

Catégorie A - Gaz comprimés



[Image à haute résolution \(Format TIF - 247 ko\)](#)

[Image vectorielle \(Format SVG - 3445 ko\)](#)

Catégorie B - Matières inflammables et combustibles



[Image à haute résolution \(Format TIF - 248 ko\)](#)

[Image vectorielle \(Format SVG - 5265 ko\)](#)

Division 1

Gaz inflammable

Division 2

Liquide inflammable

Division 3	Liquide combustible
Division 4	Solide inflammable
Division 5	Aérosol inflammable
Division 6	Matière inflammable réactive

Catégorie C - Matières comburantes



[Image à haute résolution \(Format TIF - 231 ko\)](#)

[Image vectorielle \(Format SVG - 6594 ko\)](#)

 Haut de la page

Catégorie D - Matières toxiques et infectieuses



[Image à haute résolution \(Format TIF - 245 ko\)](#)

[Image vectorielle \(Format SVG - 3445 ko\)](#)

Division 1

Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves

Subdivision A - Matières très toxiques

Subdivision B - Matières toxiques



[Image à haute résolution \(Format TIF - 224 ko\)](#)

[Image vectorielle \(Format SVG - 17 ko\)](#)

Division 2

Matières ayant d'autres effets toxiques

Subdivision A - Matières très toxique

Subdivision B - Matières toxiques



[Image à haute résolution \(Format TIF - 236 ko\)](#)

[Image vectorielle \(Format SVG - 3834 ko\)](#)

Division 3

Matières infectieuses

Catégorie E - Matières corrosives



[Image à haute résolution \(Format TIF - 236 ko\)](#)

[Image vectorielle \(Format SVG - 8129 ko\)](#)

[Haut de la page](#) 

Catégorie F - Matières dangereusement réactives



[Image à haute résolution \(Format TIF - 235 ko\)](#)

[Image vectorielle \(Format SVG - 3445 ko\)](#)

Le logo du SIMDUT et comment l'utiliser :

Le logo du SIMDUT a été créé afin de constituer une marque d'identification visuelle facilement reconnaissable de ce système pancanadien. On compte que le logo sera répandu et utilisé le plus largement possible par tout usager ou partisan du SIMDUT pour signaler la documentation de nature informative, promotionnelle ou éducative reliée à ce programme national.



Système d'information sur
les matières dangereuses
utilisées au travail

Le logo ne doit pas être reproduit sur les étiquettes SIMDUT ou les fiches signalétiques.

Comme le logo du SIMDUT sert simplement à signaler les documents d'information,

d'éducation et de publicité liés au programme, il ne doit pas être utilisé ou perçu comme un sceau d'approbation gouvernementale pour tout article relié au SIMDUT et réalisé par des personnes, des groupes, des associations ou des sociétés. Il n'est pas permis d'utiliser le logo sur des articles ou d'une manière qui pourrait suggérer que le gouvernement approuve l'article ou le service en question.

Le logo du SIMDUT peut être imprimé de quatre façons :

- en noir seulement
- en une couleur (bleu, PMS 293)
- en deux couleur (bleu, PMS 293, et orange, PMS 151)
- en blanc par procédé d'inversion (sur fond sombre seulement)

logo du SIMDUT, anglais - [Image à haute résolution \(Format TIF - 2365 ko\)](#)





logo du SIMDUT, français - [Image à haute résolution \(Format TIF - 2406 ko\)](#)

logo du SIMDUT, symbole seulement - [Image à haute résolution \(Format TIF - 612 ko\)](#)





Partager





Avis importants sur les [hyperliens](#) et la [Loi sur les langues officielles](#).

Envoyez par courriel

-  Envoyez par courriel
-  Hotmail
-  Gmail
-  Yahoo! Courriel

Partagez cette page

-  Twitter
-  Facebook
-  Delicious
-  Digg

-  Favoris Google
-  StumbleUpon
-  MySpace
-  reddit

Restez en contact à l'aide des [outils de réseautage social](#) de Santé Canada!